



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 2 MAI 2023 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 603-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

**Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :**

#### **1. Adoption du projet de Règlement**

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 avril 2023, le conseil a adopté, par résolution, le projet de Règlement numéro 603-2023 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles* ».

#### **2. Assemblée publique de consultation**

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation **aura lieu le mardi, 2 mai 2023 à 19 h 15, à la salle du conseil située au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot**. Au cours de l'assemblée publique, le projet de Règlement sera expliqué et les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

#### **3. Objet du projet de Règlement**

L'objet de ce projet de Règlement est d'apporter les modifications requises afin de se conformer aux nouvelles obligations contenues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1) en matière de démolition d'immeubles. Ces modifications portent, notamment, sur la notion des immeubles patrimoniaux, l'annexion au Règlement de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC des Maskoutains, la procédure d'étude d'une demande de certificat de démolition et le montant des amendes en cas de contravention au Règlement.

#### **4. Consultation du projet de Règlement**

Le projet de Règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet Administration municipale / Règlements municipaux.

Il peut également être consulté sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro 450 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de Règlement.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 5<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023.



Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière